

Sur quelques enjeux actuels du patronat et du pouvoir

Jean Magniadas

La transformation du CNPF en MEDEF, en 1997/1998, a marqué un tournant de la stratégie du patronat, essentiellement son durcissement pour attaquer, sous toutes les formes, les acquis sociaux des travailleurs. Ce qui apparaît aisément dans de multiples déclarations de son premier président : le baron Seillière, héritier des maîtres de forges de WENDEL, d'une famille qui s'est distinguée, notamment sous la III^{ème} République par son soutien actif aux forces politiques réactionnaires. Son profil étant quelque peu dévalorisé dans l'opinion publique, et même dans une partie du patronat, il a cédé la place à Laurence Parisot, patronne de l'institut de sondage IFOP et d'une moyenne entreprise, et est devenu le président de l'organisation européenne du patronat l'UNICE, puissant lobby agissant pour peser sur les options de l'Union européenne. Ce changement de têtes ne signifie aucunement un changement d'orientation, tout au plus une variante dans la forme de sa « communication politique », fragile vernis sur les très anciennes rhétoriques anti-sociales.

Si on en doutait, il suffirait de se référer au plaidoyer de Mme Parisot qui, sous prétexte que la législation française impliquerait, selon elle, systématiquement un recours à la «faute» pour licencier un salarié, réclame des procédures «simplifiée et pacifiée», débouchant, concrètement, sur de plus grandes facilités pour le patronat de se séparer de salariés. Elle prône aussi l'extension du contrat nouvelle embauche, actuellement réservé aux entreprises de moins de vingt salariés pour en faire profiter, dans un premier temps, les entreprises de 50 salariés en attendant mieux. C'est la stratégie du «*toujours plus*», pratique familière du patronat.

Le MEDEF en campagne

L. Parisot n'est pas le « boss » d'un grand institut de sondage pour rien. On le voit bien avec le positionnement donné à la récente Université d'été du MEDEF pour mettre le patronat en ordre de bataille dans la conjoncture politique des prochains mois. Organisée sur le mode d'un grand show, l'Université patronale s'est délibérément située dans la perspective des élections de 2007. Mme Parisot n'en affirme pas moins que «*le MEDEF restera neutre pendant la campagne présidentielle de 2007 mais il sera très présent pour aider les électeurs à décrypter les programmes*». Pseudo neutralité à laquelle personne ne croit sérieusement, d'ailleurs, immédiatement, démentie par l'annonce de la publication d'un « livre blanc » des analyses et propositions du MEDEF. Cette Université d'été, est révélatrice des intentions patronales. Y était invité José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, paladin européen de la flexibilité. Pour Mme Parisot : «*un ami avec qui nous partageons les mêmes convictions*». Trois ministres étaient présents : Thierry Breton, Jean-François Copé et Christine Lagarde. D'autres hommes politiques également, tels Bayrou, Strauss-Kahn, des dirigeants syndicaux, sauf de la CGT, étaient présents, mais la

vedette était indiscutablement réservée à Nicolas Sarkozy, chargé de clôturer l'Université et objet d'un véritable adoubement du Président de l'UMP par le patronat. Il s'agit bien d'une intervention délibérée du MEDEF dans la campagne politique et la moderne traduction d'une vieille pratique du patronat. Adoubement précédant de peu celui que le Président de l'UMP allait également chercher auprès de Bush. Sarkozy saisissant l'occasion offerte par le MEDEF s'en est pris, à nouveau aux 35 heures et s'est livré à une attaque contre le droit de grève.

Le slogan général de la manifestation patronale était : «*concilier l'inconciliable*». Il y a toutes les raisons de penser qu'il a été soigneusement choisi par les dirigeants du MEDEF et est, en fait, pleinement accordé à l'orientation du gouvernement de Villepin qui, pour les prochains mois, a annoncé de nouveaux dispositifs concernant le «*dialogue social*». Une notion floue qui n'est pas si éloignée de la recherche de la collaboration de classes.

Le pouvoir et les syndicats

Des premières consultations avec les organisations syndicales représentatives ont eu lieu. Le Conseil économique et social a été saisi, mais présentement n'a pas encore rendu son avis. Deux rapports, commandés, il y a quelque temps, par le gouvernement - l'un sur la modernisation du dialogue social [confié à l'ancien conseiller social de Raffarin], - l'autre sur la représentativité et le financement des syndicats [demandé à un Conseiller d'Etat] - sont publiés. Ils abordent un ensemble de questions liées, proposent des scénarios qui conditionnent, pour partie, les cadres de l'action syndicale. Autant de terrains sur lesquels on ne saurait nourrir l'illusion que le patronat et le gouvernement actuel entendent véritablement augmenter la puissance sociale des syndicats pour faire aboutir les revendications des travailleurs. Les

Centrales syndicales, en particulier la CGT et Force ouvrière se méfient des motivations réelles des projets et n'en sous-estiment pas les dangers. Elles sont unanimes à ne pas en attendre grand chose de positif.

Patronat et gouvernement pour étayer leurs propositions invoquent, volontiers, l'argument de la faible syndicalisation en France. Effectivement inférieure à celle d'autres pays d'Europe occidentale, il n'est pas démontré que l'efficacité du syndicalisme en France, lorsqu'il agit uni, est moindre. Hypocritement, on fait le silence sur la répression contre les militants syndicaux, sur les campagnes visant à discréditer l'action syndicale, en donnant de fausses représentations, sur la multiplicité des procédés patronaux visant à dissuader les salariés de se syndiquer, par des méthodes qui se sont singulièrement raffinées et dont les effets négatifs sont amplifiés par le chômage et les menaces sur l'emploi. On ne peut évidemment que souhaiter le développement de la syndicalisation. On doute que cela soit les intentions du patronat et du gouvernement.

On met également en question la représentativité des organisations syndicales, le monopole attribué à cinq d'entre elles. D'ailleurs il n'est pas exactement un monopole puisque qu'existe une concurrence entre les syndicats, pas forcément favorable aux intérêts des salariés. Sur cette question, on ignore délibérément les propositions venant de la CGT et de la CFDT qui fondent la représentativité sur la légitimité syndicale et les prérogatives qui s'y attachent, comme devant venir essentiellement des salariés, de l'élection et, non simplement, de la reconnaissance institutionnelle, trop souvent champ de manoeuvres patronales et gouvernementales, de leurs manipulations au nom de la politique conventionnelle. La politique des accords « séparés » avec des organisations minoritaires montre que cette crainte n'est pas sans fondements. On garde le souvenir de l'accord, après des tractations particulières, de la CFDT à la réforme des retraites, en 2003.

Le patronat ne cache pas qu'il voudrait enfermer la politique contractuelle dans le seul champ de l'entreprise. Ce qui ne peut qu'amplifier les inégalités à l'intérieur d'une même branche.

Le débat est également porté sur la part respective de la loi et des accords contractuels dans la réglementation sociale. Certains déclarent la part de la loi abusive et prônent sa réduction au bénéfice de conventions patrons / salariés. Ils oublient que souvent la loi est intervenue du fait de la carence à négocier du patronat et négligent son effet de généralisation pour tous les salariés, donc facteur d'égalité de situation. La question n'est pas négligeable, aujourd'hui, quand on sait que la doctrine patronale vise à enfermer la négociation collective dans la seule entreprise. Ce qui, par définition même, en limite l'application au détriment surtout des salariés des petites et moyennes entreprises.

On ne saurait non plus perdre de vue la tendance des syndicats réformistes à privilégier la négociation en soi oubliant son contenu au bénéfice des formes qui constituent surtout la reconnaissance de leur existence. Cette position est un prolongement de la classique « politique de présence » du réformisme. La question n'appartient pas qu'au passé. En la matière, on ne peut oublier ce qui s'est produit, il n'y a pas si longtemps, et on sait, pour certaines organisations, que

la volonté de signer à tout prix peut l'emporter sur le contenu des textes.

La négociation met en présence des intérêts en conflit. Il peut, certes, y avoir un compromis entre les parties prenantes. Il suppose des concessions véritables le rendant acceptable par les salariés, sans hypothéquer l'avenir, par exemple par des clauses de « *paix sociale* ». Elle n'a pas capacité, en elle-même, à apporter des solutions. Son résultat n'est pas indépendant des rapports de forces.

Les places respectives de la loi et du contrat sont également mises en question. En cultivant ce point D. de Villepin cherche à faire oublier ses tentatives de passage en force, son comportement autoritaire, l'absence de concertation sur le CPE et recherche une réforme consensuelle mais probablement sans novation progressiste.

L'idée est avancée d'une procédure de consultation avant que les lois soient présentées au Parlement, ainsi que celle de réduire la place de la législation sociale au profit des conventions et accords contractuels. Le MEDEF pousse en ce sens en y voyant un moyen de réduire la législation sociale et un terrain de manoeuvres pour affaiblir les syndicats en les divisant.

Élection présidentielle oblige. Les partis politiques s'intéressent aux syndicats. Pour certains, cela relève à l'évidence de l'affichage électoral. Ainsi, l'UMP a indiqué vouloir rencontrer les organisations syndicales. La candidate Ségolène Royal affirme vouloir absolument faire émerger en France un « syndicalisme de masse », qu'elle inscrit dans la référence au « modèle social démocrate suédois » qui vient de subir la défaite électorale. La CGT et la CFDT se sont déclarées hostiles au syndicalisme obligatoire qu'elle semble préconiser. La liberté de se syndiquer est un droit individuel qui doit être basé sur le volontariat. Toutes ces questions méritent la vigilance, car elles conditionneront le cadre des luttes sociales à venir. ■

